

Compte-rendu du CHS du 29 septembre 2010

Le Secrétariat de séance a été assuré par M. Pouget, le secrétariat adjoint était assuré par la CGT. Les Procès-verbaux des CHSDI des 4 mai et 28 juin 2010 ont été approuvés à l'unanimité.

Point d'étape budgétaire

Mme Guenneguez a présenté un point d'étape budgétaire dont on peut regretter qu'il soit fait si tard. En effet, certaines dépenses auront des difficultés à être effectuées avant la fin de l'année.

- La majeure partie des crédits restant à consommer concernent de grosses opérations sur l'immobilier dont 7 000€ pour l'étude ergonomique à Auray et 20 000€ pour l'installation de l'élévateur PMR Boulevard de la Paix.
- Pour ce qui est de l'installation de l'élévateur PMR, les travaux ne pourront pas commencer avant le 5 décembre 2010 alors que la limite de mandatement est au 8 décembre 2010.
- A Port-Louis, les travaux sont prévus de commencer au 15 novembre 2010, ce qui là aussi va rendre les choses très justes pour le mandatement avant le 8 décembre.
- L'étude ergonomique de l'HDF d'Auray, est visiblement mal engagée, en effet, malgré une demande d'Eric Pouget début juillet, les choses n'ont pas avancé à ce jour. Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) sont spécifiques en matière d'ergonomie et l'ergonome du ministère n'a à ce jour pas donné suite à la demande du département. Un 2^{ème} ergonome a été engagé mais pour l'instant le dossier est au point mort. Il a été précisé que si cette étude ne pouvait pas être effectuée pour 2010, elle serait prioritairement faite en 2011.

La totalité des membres du CHS ont regretté que la lenteur de réponse de l'administration centrale pénalise les collègues qui travaillent dans des conditions difficiles.

- Le changement des vitrages de l'HDF d'Auray est revenu en discussion, les services techniques de la mairie ont décidé le changement des fenêtres aux huisseries aluminium qui sont plus récentes et en meilleur état que les fenêtres aux huisseries bois. Eric Pouget a fait remarquer cette incohérence à la représentante de la mairie qui n'a pas donné suite. Le Directeur a pris l'engagement de voir le maire de la commune pour lui faire part des désagréments subis par le personnel en raison de l'entretien défectueux de cet immeuble. Il a signalé que le loyer avait été augmenté et qu'il n'était pas acceptable d'avoir un immeuble dans cet état pour ce prix là.

Plusieurs dépenses votées ne pourront pas être effectuées et sont abandonnées sur AURAY:

- L'enlèvement des moquettes au sol et sur les murs de la salle d'archive pose plusieurs problèmes. Les rayonnages sont pleins et il est nécessaire de les vider et d'entreposer les archives ailleurs le temps des travaux. Il faut dans un premier temps faire le tri des archives à conserver et de celles qui devront être détruites. Le cubage de ce qui est conservé doit être entreposé dans un local qui reste à trouver.
- Le nouveau comptable de la Gacilly a refusé la pose d'une vitre au guichet. Il a été demandé par les OS que l'on s'assure que les agents ont bien été consultés et que le refus est collégial.
- La Trésorerie de Belz (située sur le territoire de la commune d'Étel) avait des problèmes importants d'humidité. Il apparaît que toute la copropriété rencontre les mêmes difficultés. Il n'y aura pas d'intervention dans l'année puisqu'une action doit être entreprise par tous les occupants de la copropriété pour résoudre ce problème.

En contrepartie des opérations abandonnées, des opérations nouvelles ont été proposées et il a été demandé de les prioriser.

- La modification de la centrale incendie de l'HDF d'Auray va coûter plus cher que prévu. En effet, il est nécessaire de procéder à la fusion des deux centrales (celle située dans la partie gestion fiscale et celle située dans la partie gestion publique) et ensuite de procéder à un compartimentage des alarmes. Ce compartimentage préconisé par la DPAEP permet de déterminer dans quelle partie de l'immeuble l'alarme s'est déclenchée.
- Deux études acoustiques pour l'HDF de Lorient et la Trésorerie de Vannes-Municipale sont en prévision afin de déterminer quelles sont les améliorations qui peuvent être effectuées pour limiter le bruit. En ce qui concerne l'HDF de Lorient, les cloisonnettes doivent être enlevées car elles ne correspondent pas à la commande. Cependant, l'entreprise qui les a posées ne semble pas pressée de les sortir. Eric Pouget a précisé qu'il devait reprendre contact avec l'entreprise pour demander à ce que ce soit procédé à leur enlèvement dans les meilleurs délais.
- La mise aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) de l'entrée du personnel de l'HDF de Ploërmel. L'étude a été réalisée par la DPAEP qui a préconisé une entrée avec une passerelle métallique en acier galvanisé plutôt qu'un plan incliné. De plus, il est préférable de mettre un auvent plutôt qu'une marquise comme il avait été décidé auparavant. Enfin, la mise en place de la passerelle métallique nécessite de modifier la porte d'entrée vers la gauche. Le CHS prendrait en charge une partie des travaux et le budget départemental l'autre. La date

impérative de fin des travaux est le 5 décembre 2010 ce qui laisse peu de temps pour trouver les entreprises susceptibles de les réaliser.

Le Directeur fait remarquer que la mise aux normes PMR doit être réalisée impérativement avant 2015 tant pour l'accès public que pour l'accès personnel. Il apparaît que plusieurs immeubles ont ces accès à revoir dont Auray, Pontivy et Plouay.

Le CHS a donc priorisé les dépenses comme suit :

- La modification de la centrale incendie à Auray
- L'accès PMR à Ploërmel
- Les études acoustiques.

Tous ces travaux seront effectués en co-financement avec le budget départemental.

Plan d'action de prévention du CHS pour 2011

- Santé au travail :

Il a été décidé de poursuivre la formation des encadrants à la lutte contre l'alcoolisme au travail par la formation des chefs de service « cadres A » ; en effet, la formation à ce jour a été axée essentiellement sur les « cadres A+ ».

Une formation spécifique au massage cardiaque et à l'utilisation d'un défibrillateur a été proposée. Cette formation n'a pas été encore chiffrée. Elle serait effectuée par des membres de la Croix Rouge qui se déplaceraient sur les sites possédant un défibrillateur. Il est à noter que cette session d'1h30 permettrait de former le plus de personnel possible et pas seulement les personnels ayant déjà fait la formation premier secours.

- Conditions de travail:

Il a été proposé de reconduire les formations gestion du stress et gestion des conflits. En ce qui concerne la formation gestion du stress, les premières impressions sont favorables à la reconduite de ce dispositif car la formation est intéressante et vivante. Le formateur possède une compétence reconnue dans ce domaine et donne une prestation de qualité.

Cependant, il ne faut pas que ces formations servent d'excuse. En effet, toutes les formations à la gestion du stress ne pourront pas remédier au manque de personnel, à la pression accrue, aux objectifs de plus en plus difficiles à atteindre. Il est absolument nécessaire que ces stages soient intégrés dans une approche globale des conditions de travail.

Afin de pallier l'absence d'un médecin de prévention, il est proposé que la société Kiné Ouest qui officie déjà dans d'autres départements passe dans certaines structures pour donner des conseils en matière d'ergonomie des postes de travail et de leur environnement. Les structures visitées sont encore à définir.

- Sécurité:

Des chaises pour les personnes à mobilité réduite ont été achetées afin de les évacuer en cas d'incendie. Trois chaises pour la Cité Administrative et une chaise pour l'ex-TG. Les formations à l'utilisation de ces matériels est prévue pour le 9 novembre 2010 pour la Cité et a déjà été faite pour l'ex-TG.

En ce qui concerne les habilitations électriques, chaque site doit avoir au moins un agent formé. Ces formations pourront être suivies d'un perfectionnement pour les seuls agents ayant un diplôme d'électricien.

La formation des guide-files et serre-files doit être effectuée sur les grands sites. En effet, il apparaît que la majeure partie de ces personnels n'ont qu'une idée approximative de leur fonction.

Questions diverses

Madame FONT a demandé s'il existait une formation pour les agents d'accueil des SIP. Eric Pouget a répondu qu'il existait une formation dans le secteur gestion publique qui avait eu beaucoup de succès mais qu'à ce jour lorsque la formation est proposée le nombre d'agents est trop faible pour organiser une session. Il a donc été décidé de la proposer de nouveau en indiquant les points abordés.

Le document unique doit être revu avant la fin de l'année, il a été demandé de faire parvenir aux agents le lien vers la plaquette expliquant la vocation du document unique. Comme en CTPD (à l'initiative de la CGT), il a été rappelé la nécessité pour les chefs de service d'organiser des réunions avec les agents pour mettre à jour le document unique.

L'entrée du restaurant administratif de Vannes n'a pas d'accès handicapé, il est nécessaire de le mettre aux normes mais cela nécessite l'accord de la ville de Vannes dans la mesure où cet accès empiète sur le trottoir.

Vos représentants CGT en CHS:

Catherine BOUSSION (Trésorerie Vannes Mérimur)

Mickaël MOREAU (SIP Vannes Remparts)